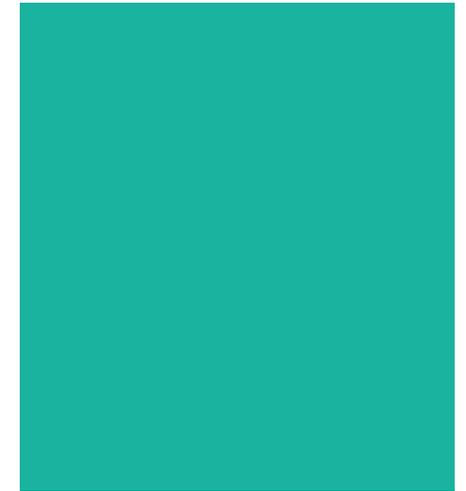


Assemblée publique de consultation

Projet de règlement numéro 431-44



## TITRE DU RÈGLEMENT

- Le projet de Règlement s'intitule : Règlement numéro 431-44 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de permettre les services de garde éducatif en communauté dans des bâtiments à vocation publique et institutionnelle.

## ARTICLE 3

### OBJET DU RÈGLEMENT

- Permettre l'implantation de service de garde éducatif en communauté dans des bâtiments à vocation publique et institutionnelle.

## ARTICLE 4

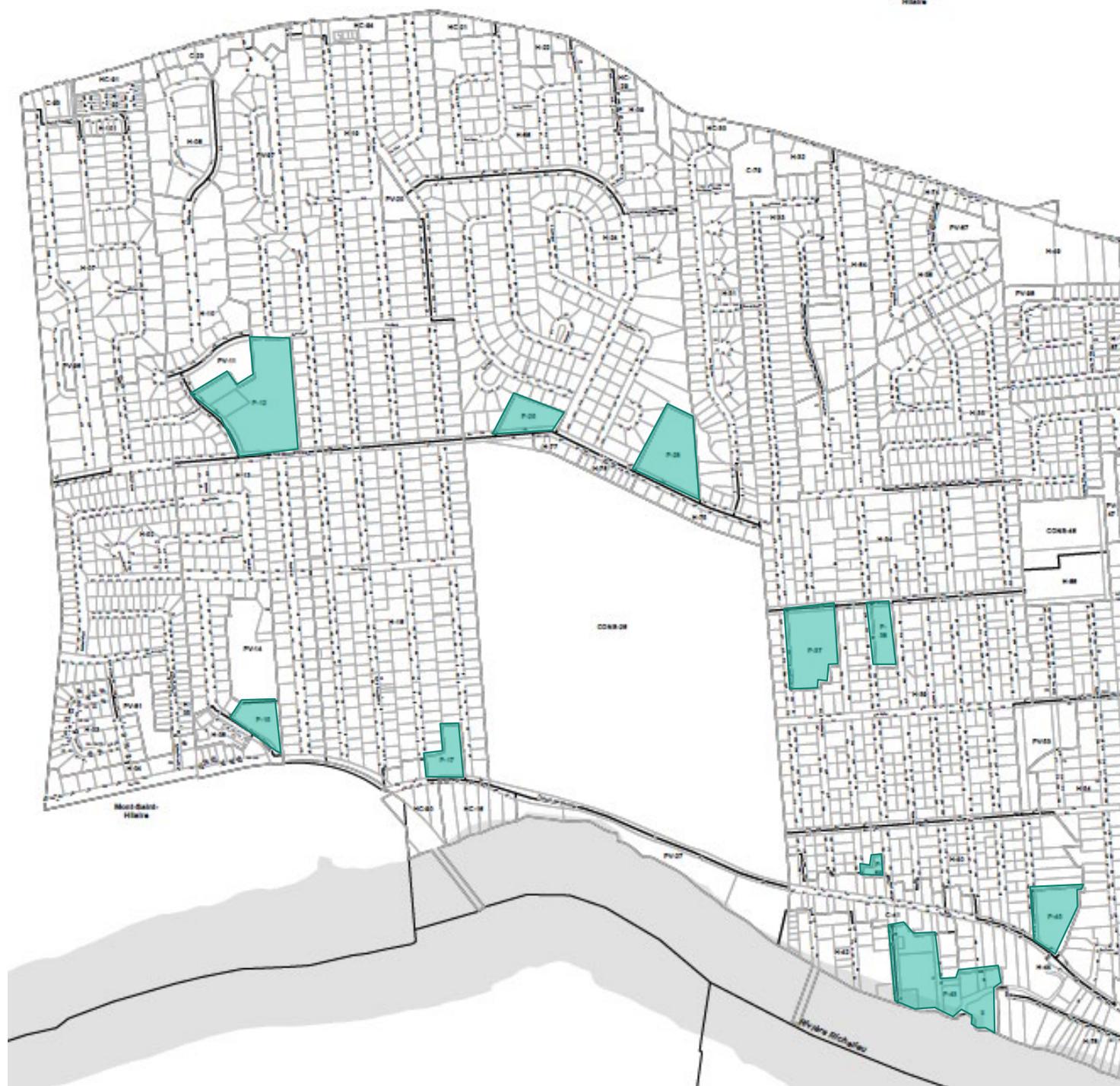
### AJOUT D'EMPLACEMENTS AUTORISÉS

L'établissement et le maintien d'un « service de garde éducatif en communauté » au sens de la Loi sur les Services de garde éducatif à l'enfance (L.R.Q., Chapitre S-4.1.1) est autorisé, dans tous les bâtiments à vocation publique et/ou institutionnelle, aux conditions suivantes:

1. Le nombre d'enfants ne doit pas dépasser les normes prescrites par le ministère habilitant en fonction du nombre de membres du personnel de garde;
2. La partie du bâtiment utilisée pour cette activité doit être située au rez-de-chaussée ou au sous-sol du bâtiment;
3. Une seule enseigne d'identification est autorisée à condition que cet enseigne soit apposée à plat sur le mur du bâtiment;
4. Qu'un bail de location soit signé entre les deux parties.

# ARTICLE 4

## AJOUT D'EMPLACEMENTS AUTORISÉS



## ARTICLE 4

# AJOUT D'EMPLACEMENTS AUTORISÉS

### Justifications :

- Offrir plus d'espace qu'uniquement bâtiment résidentiel pour ouvrir un service de garde;
- Dû à la difficulté de trouver des places en service de garde, la Ville souhaite permettre davantage de zones pour en implanter;

# Commentaires

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit à la Ville concernant ce projet de Règlement :

- ❑ **Par courriel** à l'adresse électronique suivante : [greffier@opark.ca](mailto:greffier@opark.ca) ;
- ❑ **Par la poste** à l'adresse suivante :  
Services des affaires juridiques et du greffe  
601, chemin Ozias-Leduc,  
Otterburn Park (Québec) J3H2M6;
- ❑ **Par écrit** dans la chute à courrier de l'hôtel de ville (lettre dans une enveloppe cachetée).

Tout commentaire doit être reçu dans les délais consentis dans l'avis public.

A large white circle at the top center of the page, partially overlapping the teal background, which serves as the upper portion of a lightbulb graphic. The teal background itself is a semi-transparent overlay over a dark background featuring several lightbulbs. One lightbulb is prominently shown in the foreground on the right side, appearing to glow with a soft light. Other lightbulbs are visible in the background, some in focus and some blurred, creating a sense of depth and repetition. The overall aesthetic is clean and modern, with a focus on light and illumination.

# Merci de votre attention

Pour plus d'informations concernant ce projet de modification réglementaire, veuillez contacter le Service d'urbanisme au

(450) 536 0303